

Bulletin municipal

# Lavaltrie *vous informe*



Automne 2025



**Mot du maire**  
Page 2

**Élections  
municipales**  
Page 5

**Nouvelles  
politiques**  
Page 7

**Activités  
gratuites**  
Page 13



## MOT DU MAIRE

Chères Lavaltoises,  
Chers Lavaltois,

L'été a passé à une vitesse incroyable! Entre les projets en cours, les nombreuses activités et les événements qui se sont déroulés dans notre belle ville, nous avons encore une fois vécu une saison des plus dynamiques et colorées. Je pense notamment à la Fête de la famille, à la Fête nationale, au week-end des Virées du fleuve et aux spectacles des Rythmes et courant, tous les vendredis soirs. C'est toujours un bonheur de voir la communauté se rassembler, dans la joie et le plaisir, pour profiter des activités en plein air offertes à Lavaltrie.

En parallèle aux festivités, l'été a été marqué par plusieurs projets d'amélioration de nos infrastructures, dont :

### La montée Guy-Mousseau

La première phase du chantier de l'aménagement de la montée Guy-Mousseau se terminera d'ici la fin de l'automne. Elle comprend la réfection complète des infrastructures souterraines et de la chaussée, l'ajout d'une piste multifonctionnelle, la création d'espaces verts pour la gestion des eaux pluviales et d'un stationnement destiné aux usagers du futur parc et du futur centre de la petite enfance (CPE). La deuxième phase, qui couvrira le tronçon entre l'école des Eaux-Vives et la rue Notre-Dame, sera réalisée ultérieurement. Ce projet a été pensé pour rendre notre milieu de vie plus sécuritaire, accueillant et agréable au quotidien.



### Les Bicibornes

Lavaltrie compte désormais trois stations de réparation de bicyclettes en libre-service, accessibles gratuitement à tous. Équipées d'outils complets et de pompes à air universelles, elles sont situées devant la Maison Rosalie-Cadron, au parc Gérard-Lavallée et devant le magasin Lavaltrie Sports. Elles permettent de réparer non seulement les vélos, mais aussi les patins et planches à roulettes, encourageant ainsi un mode de vie actif.



### Le parc de planche à roulettes et le vélo-parc

Le parc de planche à roulettes a ouvert en août et connaît déjà un franc succès auprès des amateurs de sports urbains. Le vélo-parc, actuellement en construction sur le même site, à proximité du Boisé du Chemin du Roy, ouvrira à l'automne. L'ajout d'arbres, de fontaines à eau, d'éclairage, de mobilier et d'un centre communautaire viendra bonifier ce grand projet intergénérationnel réunissant nature, sport et vie communautaire.

### Le parc Charles-Édouard-Héty

L'aménagement du nouveau parc, situé au 40, rue Suzanne, est maintenant terminé. Vous y trouverez une aire de détente originale comprenant des bancs berçants, des tables à pique-nique et une table de tennis de table. Apportez votre raquette pour une partie amicale!



### La réfection de rues

La réfection des rangs Saint-Henri et Saint-Jean Nord-Est ainsi que la pose de la couche finale de pavage sur la route 131 ont été réalisées au cours de la belle saison, tout comme le pavage de plusieurs autres rues. D'autres travaux de pavage se poursuivront jusqu'à la fin de l'automne. Des travaux de réfection de nos rues sont réalisés chaque année afin d'améliorer continuellement notre réseau routier. Notre objectif étant d'embellir et d'optimiser l'ensemble de notre territoire, ces travaux sont réalisés graduellement chaque année, en fonction des priorités de réhabilitation de la chaussée et des ressources disponibles.

Notre saison estivale a aussi été l'occasion de poser des gestes concrets pour l'avenir, entre autres avec l'adoption de la nouvelle *Politique de l'arbre et des forêts*, de la *Politique de l'habitation* et du *Plan d'action annuel pour les personnes handicapées*. Mentionnons également l'adoption de notre toute première *Politique de développement social*, qui vise à renforcer le tissu communautaire, à favoriser la participation citoyenne et à améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Lavaltoises et Lavaltois. Ces précieux documents guideront nos actions pour un développement harmonieux, inclusif et durable de notre ville.

En terminant, l'automne s'annonce tout aussi animé à Lavaltrie, notamment avec la finalisation des grands chantiers et une programmation culturelle et sportive qui saura plaire à tous et à toutes. Et puisque l'avenir de notre ville se construit aussi par la participation citoyenne, les Lavaltoises et les Lavaltois seront appelés aux urnes le 2 novembre prochain pour élire leur prochain conseil municipal. Je vous invite à prendre part à cette décision collective en exerçant votre droit de vote. Chaque voix compte et contribue à l'avenir de notre communauté. Au plaisir de vous retrouver lors de nos prochains événements,

**Christian Goulet**  
Maire de Lavaltrie





## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil municipal sont présentées à l'hôtel de ville, situé au 1370, rue Notre-Dame, et en direct sur la page Facebook de la Ville de Lavaltrie. L'enregistrement de chaque séance est mis en ligne sur le compte YouTube de la Ville, le jour suivant sa tenue.

Les prochaines séances ordinaires auront lieu à 19 h, les **1<sup>er</sup> octobre, 17 novembre et 8 décembre 2025**.

L'ordre du jour de chaque séance est disponible le jour même de la séance, dans la section « Actualités » du site Internet de la Ville alors que les procès-verbaux sont disponibles dans la section « Conseil municipal ».

### Période de questions

Les citoyennes et citoyens qui souhaitent poser des questions aux élus municipaux (le nombre étant limité à 3 questions par personne) peuvent le faire sur place, durant la période de questions prévue lors de la séance.

La période de questions est dédiée uniquement aux personnes présentes dans la salle. Certaines personnes pourraient se sentir plus à l'aise de poser des questions ou de discuter de leurs préoccupations sans être filmées, ce qui encourage une participation plus ouverte et transparente.



## UNE JEUNESSE ENGAGÉE!

À la fin de l'année scolaire 2025, des élèves de cinquième année de l'école primaire de la Source ont vécu une expérience unique en démocratie municipale grâce au projet « Maire d'un jour ». Après avoir rencontré le maire en avril et mené une campagne électorale à l'école, les élèves ont élu Sarah-Ève Laurin à titre de mairesse d'un jour, accompagnée de ses conseillers Nicolas Robert, Raphaël Tanguay, Kamy Gosselin, Alex Dumoulin, Aaron Farel Tchakounang Goung, Ludovic Houle et Zack Martel.

Le 2 juin dernier, dans le cadre d'une simulation de séance du conseil municipal, la jeune mairesse a présenté son projet festif, qui a été adopté à l'unanimité. Le 18 juin, ce projet est devenu réalité : jeux gonflables, piscine et pizza ont permis de souligner la fin de l'année scolaire dans une ambiance festive !

Merci aux enseignantes Marie-Ève Perreault et Josianne Dazé ainsi qu'à tous les élèves qui ont participé à cette activité des plus enrichissantes !



# ÉLECTIONS MUNICIPALES



## Tout ce qu'il faut savoir pour voter à Lavaltrie

Les élections municipales ont lieu le premier dimanche du mois de novembre, tous les 4 ans. La prochaine élection municipale se tiendra le 2 novembre prochain.

### Conditions pour voter le jour de l'élection

- Être inscrit sur la liste électorale;
- Avoir 18 ans ou plus;
- Avoir la citoyenneté canadienne;
- Ne pas avoir perdu vos droits électoraux;
- Avoir votre domicile à Lavaltrie et habiter au Québec depuis au moins 6 mois OU être propriétaire d'un immeuble (chalet, résidence secondaire ou immeubles à logements) ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la Ville depuis au moins 45 jours.

Vous devrez établir votre identité en présentant l'un des documents suivants :

- Carte d'assurance maladie du Québec;
- Permis de conduire du Québec;
- Passeport canadien;
- Certificat de statut d'Indien;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

### Options pour voter

#### VOTE LE JOUR DES ÉLECTIONS

Le dimanche 2 novembre, les bureaux de vote sont ouverts de 10 h à 20 h. Votre employeur doit faire en sorte que vous ayez au moins quatre heures consécutives pour aller voter.

#### VOTE PAR ANTICIPATION

Vous pouvez voter par anticipation le dimanche 26 octobre, de 12 h à 20 h.

#### VOTE ITINÉRANT

Vous pouvez faire une demande auprès de la présidente d'élection pour voter à votre domicile si vous êtes à mobilité réduite ou incapable de vous déplacer pour des raisons de santé.

### Êtes-vous inscrit sur la liste électorale ?

Vous pouvez le vérifier :

- En ligne, sur le site Web d'Élections Québec;
- En consultant l'avis d'inscription qui vous sera envoyé au début du mois d'octobre.

Le jour de l'élection, vous ne pourrez pas vous inscrire ni faire de changement d'adresse.

### Pour vous inscrire ou pour modifier votre inscription

Présentez-vous à la Commission de révision qui se tiendra à l'hôtel de ville de Lavaltrie aux jours et aux heures indiqués sur l'avis d'inscription que vous recevrez par la poste. Un parent, votre conjointe, votre conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut faire cette démarche à votre place.

### Documents requis

Pour vous inscrire ou pour effectuer un changement d'adresse, apportez deux pièces justificatives qui, ensemble, indiquent votre nom, votre date de naissance et votre adresse. Vous pouvez apporter, par exemple :

- Votre permis de conduire;
- Votre certificat de naissance et une facture d'électricité;
- Votre carte d'assurance maladie et une facture de téléphone.

### Vous avez des questions ?

Veillez communiquer avec Mme Marie-Josée Charron, présidente d'élection : 450 586-2921, poste 2225 [mcharron@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:mcharron@ville.lavaltrie.qc.ca)

Pour en savoir plus, consultez le Guide pour les élections municipales produit par Élections Québec.



## TRAVAILLER AUX ÉLECTIONS MUNICIPALES

Vous souhaitez faire partie du personnel électoral des élections municipales prévues le 2 novembre prochain ?

Pour ce faire, il suffit de remplir le formulaire disponible sur la page « [Élections municipales](#) » du site Internet de la Ville de Lavaltrie et de le transmettre ensuite aux coordonnées suivantes :

### Par la poste

Bureau de la présidente d'élection  
1370, rue Notre-Dame, Lavaltrie (Québec) J5T 1M5

### Par courriel

[greffe@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:greffe@ville.lavaltrie.qc.ca)



## COLPORTAGE : PERMIS REQUIS

Il est important de savoir que les colporteurs doivent détenir un permis pour pouvoir faire de la sollicitation à domicile sur le territoire de Lavaltrie.

Considérant que la Ville délivre très peu de permis à cet effet, soyez d'autant plus vigilant si un vendeur itinérant se présente à votre domicile.

En cas de doute, nous vous invitons à consulter la page « [Colportage](#) » de notre site Internet pour vérifier les autorisations de colportage en cours.

Si vous êtes sollicités par un colporteur illégal ou que ce dernier se fait insistant, communiquez rapidement avec la Sûreté du Québec : 310-4141 ou \*4141 avec votre cellulaire.



## LE RESPECT ET LA BIENVEILLANCE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

À Lavaltrie, on est fiers d'être une communauté inclusive, composée de gens de tous âges, de toutes origines et de tous horizons. C'est cette richesse humaine qui fait la beauté de notre ville.

Nos employés municipaux en font partie. Ils travaillent chaque jour pour offrir des services de qualité à la population, parfois dans des contextes où ils doivent faire appliquer des règlements établis pour le bien-être collectif. Mais avant tout, ce sont des personnes. Des mères, des pères, des voisins, des amis. Des humains, comme nous tous.

Récemment, certains de nos employés ont été la cible de paroles blessantes, parfois empreintes d'âgisme, de racisme ou d'intimidation. Ces comportements n'ont pas leur place à Lavaltrie. On vous invite à choisir la gentillesse. À tendre la main plutôt que pointer du doigt. À reconnaître l'humain derrière l'uniforme ou le titre.

**Parce qu'au fond, c'est ensemble qu'on bâtit une ville accueillante, respectueuse et profondément humaine.**



## NOUVELLE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

*Unir nos forces pour  
avancer ensemble!*

**Grand dévoilement  
le mardi 23 septembre!**

Soyez à l'affût pour découvrir les initiatives qui façonneront notre milieu de vie.

Des actions concrètes, ancrées dans notre réalité!

## PLAN D'ACTION 2025 POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En juillet dernier, la Ville de Lavaltrie a adopté son *Plan annuel à l'égard des personnes handicapées 2025*. Ce plan, élaboré en concertation avec les différents services municipaux et plusieurs partenaires communautaires, s'inscrit dans une volonté claire de bâtir une ville inclusive, accessible et bienveillante.

Dans la continuité du premier plan d'action lancé en 2024, le plan 2025 propose une série de mesures concrètes visant à réduire les obstacles à la participation sociale, à améliorer l'accessibilité aux infrastructures et à renforcer la sécurité et le bien-être des personnes en situation de handicap.

Il s'appuie sur les principes d'égalité, de dignité, d'autonomie et d'inclusion, en cohérence avec la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Le plan d'action 2025 est disponible sur le site Internet de la Ville, dans la section [« Ma ville »](#).

## UNE PREMIÈRE POLITIQUE DE L'HABITATION!

Le 7 juillet dernier, la Ville de Lavaltrie a franchi une étape importante en adoptant sa toute première *Politique de l'habitation*. Celle-ci vise à répondre aux défis actuels en matière de logement, dans un contexte de croissance démographique et de rareté sur le marché.

Reposant sur trois grands enjeux, soit l'augmentation de l'offre, la diversification des types d'habitation et l'amélioration de l'abordabilité, cette politique propose des actions ciblées, comme la révision de la réglementation d'urbanisme et la mise en place de mesures favorisant la création de logements abordables.

**Pour la consulter, rendez-vous sur la page [« Politiques municipales »](#) du site Internet de la Ville.**

Dans la même lignée, la Ville a récemment assoupli certaines normes liées aux logements additionnels dans les résidences unifamiliales. Ces ajustements visent à faciliter l'accès à la propriété, tout en bonifiant l'offre résidentielle. En résumé, il est désormais possible :

- d'augmenter la superficie qu'un logement additionnel peut occuper dans une maison unifamiliale;
- d'aménager un logement additionnel dans un bâtiment détaché, sous certaines conditions, dont celles que l'immeuble soit desservi par le réseau d'aqueduc municipal et que le terrain soit d'au moins 600 m<sup>2</sup>.

Pour en savoir plus sur ces nouvelles dispositions, communiquez avec le Service de l'urbanisme :  
450 586-2921, option 2 | [urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:urbanisme@ville.lavaltrie.qc.ca).





## NOUVELLE POLITIQUE DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Tout comme de nombreux citoyens qui accordent une importance grandissante aux enjeux environnementaux, le conseil municipal et l'administration de la Ville de Lavaltrie souhaitent poser des gestes concrets pour protéger et enrichir notre milieu de vie. C'est dans cette volonté d'agir pour les générations actuelles et futures qu'a été élaborée la toute nouvelle *Politique de l'arbre et des forêts*, un outil qui guidera nos actions collectives pour préserver, valoriser et développer ce patrimoine vert essentiel à notre qualité de vie.

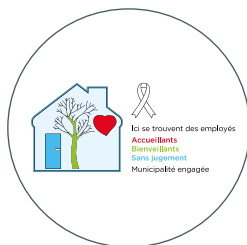
En effet, à travers sa planification stratégique, la Ville identifie plusieurs projets et enjeux prioritaires en ce sens. Elle entend notamment intervenir dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de la biodiversité, la diminution des îlots de chaleur ainsi que la mise en place et la conservation d'espaces verts pour la pratique d'activités de plein air.

Les arbres et les forêts jouent un rôle essentiel dans l'atteinte des cibles visées. Ainsi, la mise à jour et la bonification de la *Politique de l'arbre et des forêts* de Lavaltrie, adoptée initialement en 2009, constitue une mesure concrète pour y parvenir.

Cette politique présente le portrait des composantes arboricoles et forestières sur le territoire de Lavaltrie et identifie les menaces qui pèsent sur elles. Elle définit également les grandes orientations ainsi que les actions que la Ville souhaite mettre en œuvre dans le futur pour protéger et valoriser les arbres et les forêts.

Pour consulter la *Politique de l'arbre et des forêts*, visitez la section « [Environnement](#) » du site Web de la Ville.

## MUNICIPALITÉ ENGAGÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE



### Le saviez-vous ?

La Ville de Lavaltrie fait partie du mouvement *Municipalité engagée contre la violence conjugale*. De ce fait, la Ville de Lavaltrie attribue à l'hôtel de ville le statut d'endroit sécuritaire où toute personne victime de violence conjugale peut se rendre en cas de besoin, et ce, en ayant la certitude d'être accueillie avec bienveillance et sans jugement.

Toute personne qui doit se protéger, protéger sa vie ou celle de ses enfants, peut se réfugier à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture pour avoir accès à un endroit sécuritaire, être immédiatement dirigée vers un organisme d'aide ou recevoir la protection des corps policiers, lorsque nécessaire.

Par le déploiement de cette initiative, la Ville de Lavaltrie souhaite faciliter l'accès aux services d'aide pour les victimes de violence conjugale.

## INSTALLATION DES ABRIS TEMPORAIRES



Selon la réglementation municipale en vigueur, il est possible de procéder à l'installation de votre abri temporaire (tempo) à compter du **15 octobre**. Aucun permis n'est requis pour en faire l'installation.

Nous vous invitons à consulter la fiche synthèse liée à cette réglementation afin de vous assurer que votre installation est conforme. Cette fiche est disponible en ligne, sur la page « [Abri temporaire \(tempo\)](#) » du site Internet de la Ville.



## FLEURIR LAVALTRIE, UNE FAÇADE À LA FOIS

En 2022, la Ville de Lavaltrie a fièrement fait ses premiers pas dans le programme des Fleurons du Québec, une initiative provinciale qui reconnaît les efforts d'embellissement horticole durable des municipalités.

Grâce à l'implication de ses citoyens et au travail remarquable de l'équipe d'horticulture municipale, la Ville de Lavaltrie s'est vu décerner une excellente classification de 4 fleurons sur 5!

En 2025, un nouvel objectif rassembleur unit la population lavaltrioise: obtenir le 5<sup>e</sup> fleuron, symbole ultime d'une ville verte, accueillante et inspirante.

Dans le cadre de cette démarche collective, la Ville de Lavaltrie a lancé son concours « Fleurir Lavaltrie, une façade à la fois », invitant ainsi les citoyennes et citoyens à verdier et embellir l'avant de leur domicile. Les gagnants du concours, M. Daniel Brizard, M. Sébastien Mécoli et M. Pierre Perreault, se sont mérité respectivement des cartes-cadeaux de 500 \$, 250 \$ et 125 \$ chez Patrick Morin. Félicitations aux trois gagnants et merci à tous les participants!



## MERCI AUX EMPLOYÉS D'ÉTÉ 2025!

La Ville de Lavaltrie tient à souligner le travail exceptionnel accompli par ses employés étudiants tout au long de la saison estivale: inspectrice en réglementation municipale, technicien en génie civil, surveillants, sauveteurs, commis-réceptionnistes et manoeuvres.

Dans cette même lancée, un grand merci à toute l'équipe du Camp AES qui a su offrir un service de qualité aux jeunes et à leurs parents tout au long de l'été dans les camps de jour de la Ville de Lavaltrie.

Votre contribution a été précieuse. Merci d'avoir fait partie de l'équipe!

## JOIGNEZ-VOUS À L'ÉQUIPE DE LA VILLE DE LAVALTRIE !

Surveillez la section « [Emplois](#) » de notre site Web pour découvrir les opportunités de carrière qui s'offrent à vous et faites partie d'une équipe engagée, au cœur de sa communauté.



## DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Cet été, Lavaltrie s'est dotée de nouveaux équipements de signalisation et de radars pédagogiques mobiles, grâce à une aide financière de 104 352 \$ accordée dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière du gouvernement du Québec. Ce soutien a permis :

- l'installation de balises et de panneaux dans les corridors scolaires afin de renforcer la vigilance dans ces zones plus à risque ;
- l'implantation de feux à clignotement rapide aux traverses piétonnières pour améliorer la sécurité des passages pour piétons ;
- l'ajout d'un radar pédagogique mobile pour encourager le respect des limites de vitesse.

En plus de ces initiatives rendues possibles grâce au soutien gouvernemental, la Ville a également installé des balises centrales en forme de silhouettes d'enfants. Ces balises rappellent une réalité toute simple, mais essentielle : nos rues, c'est aussi leur terrain de jeu.

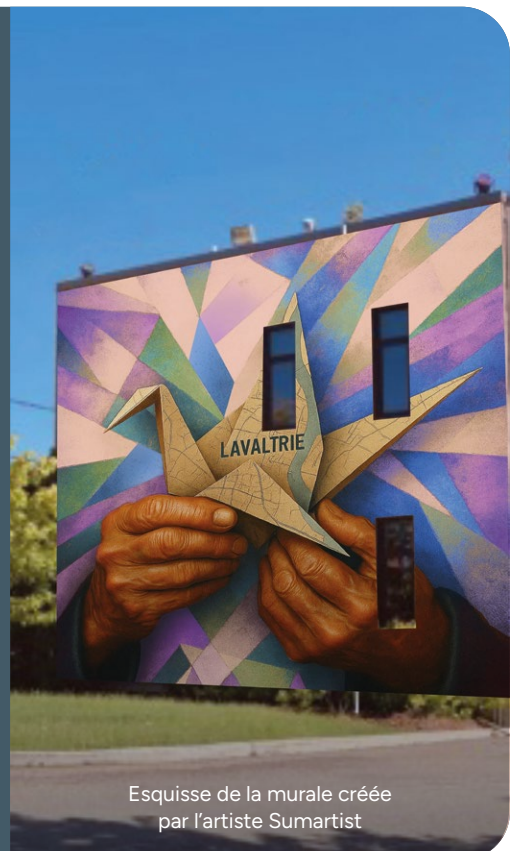
**En tout temps, ralentissez, ouvrez l'œil et redoublez de prudence. Nous pouvons tous faire une différence en restant attentifs.** Merci de contribuer à la sécurité et à la tranquillité de notre communauté !

## ENTRE NOS MAINS : UNE MURALE QUI PARLE DE NOUS

En juin dernier, la Ville de Lavaltrie lançait un appel de projets pour la création d'une murale sur la façade ouest de l'hôtel de ville. Après avoir reçu de nombreuses candidatures inspirantes, le comité de sélection a retenu l'œuvre *Entre nos mains* de l'artiste Sumartist.

Cette murale représente deux mains tenant une grue en origami, sur laquelle se dessine la carte géographique de Lavaltrie, incluant le fleuve. En arrière-plan, des rayons pastel évoquent l'élévation, l'optimisme et la connexion humaine. Symbole de paix et d'espoir, la grue incarne Lavaltrie comme une communauté solidaire, enracinée dans son histoire et résolument tournée vers l'avenir.

**Ce projet est rendu possible grâce à l'Entente de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications.** L'artiste a réalisé l'œuvre au début du mois de septembre, au moment d'imprimer ce bulletin municipal. Nous vous invitons à venir voir l'œuvre finale sur place dès maintenant !



Esquisse de la murale créée par l'artiste Sumartist



## SOUPER DES MENTORS : UNE PREMIÈRE ÉDITION RÉUSSIE !

En juillet dernier avait lieu la première édition du *Souper des mentors*, un événement inspirant tenu sous la présidence d'honneur du maire de Lavaltrie, M. Christian Goulet.

Organisé avec brio par le Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL), en collaboration avec la Ville de Lavaltrie, l'événement fut un franc succès, marqué par le partage et le réseautage entre entrepreneurs aguerris et émergents, et représentants du milieu municipal. Merci aux mentors exceptionnels pour leur générosité, le partage de leurs parcours inspirants et leurs précieux conseils :

- Pol Brisset, propriétaire de l'Alchimiste Microbrasserie ;
- Evelyne Rousseau, directrice générale de Pinard Rousseau Construction ;
- Marc Saulnier, président des Entreprises Marc Saulnier ;

- Marie-Pier Villeneuve, conseillère municipale de la Ville de Lavaltrie ;
- Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie ;
- Yves Perron, député de Berthier-Maskinongé ;
- Isabelle Beaudoin, présidente chez Communications Isabo ;
- Sébastien Buisson, directeur général adjoint chez Les Habitations Bordeleau ;
- Manon Archambault, vice-présidente marketing chez Patrick Morin.

Merci également à tous les entrepreneurs présents pour cette belle soirée d'échanges riches et de connexions authentiques.

# RGAL

REGROUPEMENT DES GENS  
D'AFFAIRES DE LAVALTRIE

## MARCHÉS PUBLICS

Artisans et producteurs locaux sur place.  
Venez les rencontrer, de 10 h à 16 h !

- 20 septembre et 25 octobre | Place du 350°
- 29 et 30 novembre | École J.-C.-Chaussé



MARCHÉ  
PUBLIC  
DE LAVALTRIE



## NOUVELLE CHRONIQUE

## Bon coup d'un entrepreneur lavaltriois!



### MERCI À UN BÂTISSEUR DE CHEZ NOUS!

La Ville de Lavaltrie tient à remercier chaleureusement M. David Hervieux, président de l'entreprise Devolutions, pour sa précieuse contribution à l'embellissement de la rue Notre-Dame, notre magnifique Chemin du Roy.

Par ses investissements, il redonne vie à des bâtiments existants, qu'ils soient patrimoniaux ou plus récents, avec un souci admirable pour l'esthétique, la préservation du cachet patrimonial et l'aménagement paysager.

On pense notamment à la restauration de la maison bicentenaire adjacente au Techocentre Lavaltrie, ainsi qu'aux quelques bâtiments situés à proximité de son entreprise, qui a d'ailleurs été brillamment agrandie et réaménagée avec un remarquable souci pour le verdissement.

Son engagement contribue activement à la mise en valeur de notre cœur villageois, et nous lui en sommes sincèrement reconnaissants.



## ACTIVITÉS DE RÉSEAUTAGE

Le Regroupement des gens d'affaires de Lavaltrie (RGAL) organise des activités de réseautage pour permettre aux entrepreneurs de faire de nouvelles rencontres et d'échanger sur les réalités du monde des affaires.

### Événements à venir :

- **29 octobre :**  
5 à 7 présenté par un partenaire
- **19 novembre :**  
Bières et fromages
- **10 décembre :**  
Cocktail de Noël festif



## VENTE TROTTOIR DES COMMERÇANTS

Du 2 au 5 octobre, la Ville de Lavaltrie autorise la tenue d'une vente trottoir sur son territoire et invite chaleureusement les commerçants à prendre part à cette initiative qui vise notamment à faire rayonner les entreprises lavaltrieuses.

Mon   
est ici  
mes achats  
aussi

Dans le cadre de sa campagne « Mon cœur est ici, mes achats aussi », la Ville propose aux entrepreneurs une variété d'outils promotionnels, offerts gratuitement ou sous forme de prêt, afin de mettre en valeur l'achat local et d'encourager les citoyens à soutenir les commerces de proximité. Pour obtenir ces outils, il suffit de remplir le formulaire prévu à cet effet, disponible sur la page « [Mon cœur est ici, mes achats aussi](#) » du site Internet de la Ville.

Profitons de cette belle occasion pour dynamiser l'économie lavaltrieuse et renforcer les liens au sein de la communauté!



## SOUTENEZ LAVALTRIE, RAYONNEZ LOCALEMENT!

### Entrepreneurs, gestionnaires et commerçants,

Vous cherchez à accroître la visibilité de votre entreprise, à vous démarquer localement et à soutenir des initiatives significatives pour votre communauté?

La Ville de Lavaltrie vous invite à devenir **partenaire officiel de ses événements communautaires!**

En commanditant un événement, vous:

- affirmez votre engagement social envers la communauté lavaltrieuse;
- profitez d'une visibilité ciblée sur nos outils de communication (affiches, site Web, réseaux sociaux, etc.);
- créez des liens durables avec les citoyens et les autres acteurs économiques de la région.

Faites rayonner votre entreprise tout en contribuant à l'animation de notre milieu de vie!

Pour découvrir les différentes options de partenariat, contactez notre équipe: [loisirs@ville.lavaltrie.qc.ca](mailto:loisirs@ville.lavaltrie.qc.ca)  
450 586-2921, option 4, poste 0.



# À NE PAS MANQUER !

ACTIVITÉS GRATUITES

## Marionnettes géantes par Acupunk

Jeudi 25 septembre | 19 h 30 | Place du 350°

## Les journées de la culture

Samedi 27 et dimanche 28 septembre | Programmation en ligne

## Défi à pied levé et La Grande marche du Grand défi Pierre Lavoie

Samedi 18 octobre | 8 h à 13 h | École des Amis-Soleils  
Inscription requise en ligne

## Contes de l'horreur

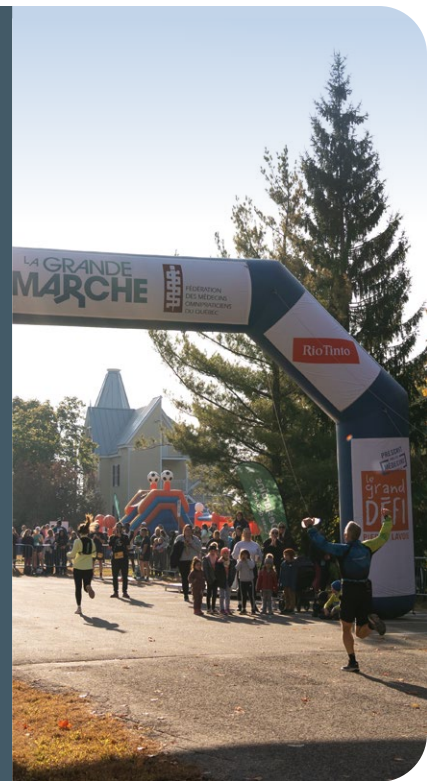
Jeudi 30 octobre | 19 h | Place du 350°

## Parcours hanté de l'Halloween

Vendredi 31 octobre | Dès 18 h | Boisé du Chemin du Roy

## Fête de Noël

Samedi 29 novembre | 11 h à 15 h | Garage à Simon et Place du 350°



**LA GUIGNOLÉE**  
de Lavaltrie **CÉLÉBRER SANS FAIM**

*Donnez généreusement!*

**Ponts payants tous les samedis de novembre!**

**1<sup>er</sup>, 8, 15, 22 ET 29 NOVEMBRE**

À l'intersection des rues du Tricentenaire et Saint-Antoine

*Jardinothèque*  
de la Bibliothèque Sylvie-Thouin



### Appel à la communauté

La première édition de notre Jardinothèque a connu un franc succès, grâce à votre belle participation! Nous faisons maintenant appel à vous pour contribuer à la prochaine édition.

### Vous avez récolté des semences cet été?

Partagez-les avec votre communauté! Apportez vos semences dans des contenants ou sachets clairement identifiés, en précisant les variétés.

### Chaque petit don fait grandir notre Jardinothèque!

Merci de semer avec nous le goût du partage!



### Suivez la Bibliothèque Sylvie-Thouin sur Facebook!

Rejoignez notre communauté pour accéder à du contenu exclusif et inspirant:

- Nouveautés littéraires;
- Coups de cœur de l'équipe;
- Recommandations pour tous les goûts;
- Infos sur les activités à venir;
- Et bien plus encore!

### Ne manquez rien!

Abonnez-vous dès maintenant et rejoignez notre grande famille de lecteurs et lectrices!





## ÉCOCENTRE DE LAVALTRIE

275, rue Notre-Dame, derrière le Garage municipal

L'écocentre est un service gratuit, réservé à l'usage des citoyens de Lavaltrie seulement. La présentation d'une pièce d'identité avec une photo valide est requise lors de la visite.

Les entrepreneurs en construction, les commerçants et les représentants d'institutions n'ont pas accès à l'écocentre. L'accès est également refusé aux camions lettrés, à moins que son propriétaire présente un permis de construction valide, relié à son domicile personnel.

### HORAIRE ESTIVAL

(Du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre)

#### Judi :

12 h à 16 h et 17 h à 20 h

#### Vendredi et samedi :

7 h à 12 h et 13 h à 16 h

### HORAIRE HIVERNAL

(Du 1<sup>er</sup> décembre au 31 mars)

#### Samedi :

7 h à 12 h et 13 h à 16 h

L'accès à l'écocentre peut être refusé jusqu'à 30 minutes avant l'heure de fermeture du dîner et de la fin de journée, selon la quantité de matière à décharger.

### Types de véhicules acceptés

- Les voitures et les camionnettes, avec ou sans remorque;
- Les remorques de 5 x 8 pieds ou les remorques dont le volume est de 4 m<sup>3</sup> et moins. Les remorques avec un mécanisme à benne basculante sont acceptées, à condition que le mécanisme ne soit pas activé.

### Utilisation de l'écocentre

- Un maximum de 8 visites par année, par lieu de résidence, est permis.
- Le volume maximum des matières par visite est de 6 X 10 X 2,5 pieds ou de 4 m<sup>3</sup>.

Les résidus domestiques dangereux (RDD), le matériel électronique ainsi que les résidus verts ne sont pas comptabilisés dans cette quantité. **Si le volume de matière dépasse la quantité maximale, une visite peut être comptabilisée comme deux.**

- Les visiteurs doivent décharger eux-mêmes et manuellement leurs matières et en faire le tri par catégorie.

**En tout temps, il est interdit de déposer quelque matière que ce soit à l'extérieur de l'écocentre.**

### Matières acceptées

Seuls les résidus générés dans le cadre des activités domestiques sont acceptés :

- matériaux de construction, de rénovation et de démolition (gypse, isolant, bois, métal, bardeaux d'asphalte, etc.);
- résidus verts (feuilles, pelouse, résidus de jardin);
- agrégats (roche, béton, asphalte, etc.);
- encombrants (électroménagers, meubles, matelas, etc.);
- résidus domestiques dangereux (RDD) (peinture, huile, néons, batteries de moins de 5 kg, fluocompactes, solvants, aérosols). **Les RDD doivent être apportés dans leur contenant d'origine;**
- produits électroniques (systèmes audio, ordinateurs, imprimantes, téléviseurs, téléphones, etc.);
- bonbonnes de propane à usage résidentiel de moins de 20 lb.

### Matières refusées

- ordures ménagères (sacs de déchets);
- matières recyclables, incluant le carton\*;
- pneus\*;
- appareils réfrigérants (climatiseurs, réfrigérateurs, etc.)\*;
- bonbonne de propane de 20 lb et plus;
- déchets ou résidus dangereux résultant d'activités commerciales, industrielles ou institutionnelles\*;
- sable, terre et branches;
- matières explosives (armes, dynamites, balles de fusil, feux d'artifice, etc.);
- verre, styromousse\*;
- déchets médicaux;
- carcasses d'animaux;
- batteries de plus de 5 kg;
- matières surdimensionnées (roulottes, bateaux, spas, etc.).

\* Ces matières sont acceptées à l'écocentre Dépôt Rive-Nord, situé au 1001, chemin Saint-Joseph, à Saint-Thomas, pour les citoyens de Lavaltrie.



## CAMION EN PARTAGE

Ce service permet aux citoyens qui ne possèdent pas de camion d'en emprunter un pour transporter leurs matériaux vers l'écocentre de Lavaltrie ou l'écocentre Dépôt Rive-Nord, situé à Saint-Thomas.

### Disponibilité et frais de location

Le camion est disponible lorsque les écocentres sont ouverts et lorsqu'il n'est pas utilisé par les employés municipaux, donc à l'extérieur des heures d'ouverture de la Ville :

- vendredi, de 12 h à 17 h
- samedi, de 7 h à 17 h

La durée maximale de la location est de 3 heures par jour.

Le coût de location du camion est de 25 \$/heure, essence incluse. Un dépôt de 100 \$ est exigé.

### Réservation du camion

Pour faire une première réservation, veuillez remplir le formulaire de demande disponible sur votre Portail citoyen. L'analyse de la requête peut prendre jusqu'à trois semaines à partir du moment où la demande complète est transmise.

### Information

Afin d'obtenir tous les détails sur ce service, rendez-vous sur la page «Camion en partage» du site Internet de la Ville. Pour obtenir de l'assistance afin de réserver le camion en partage, composez le 450 586-2921, option 1.

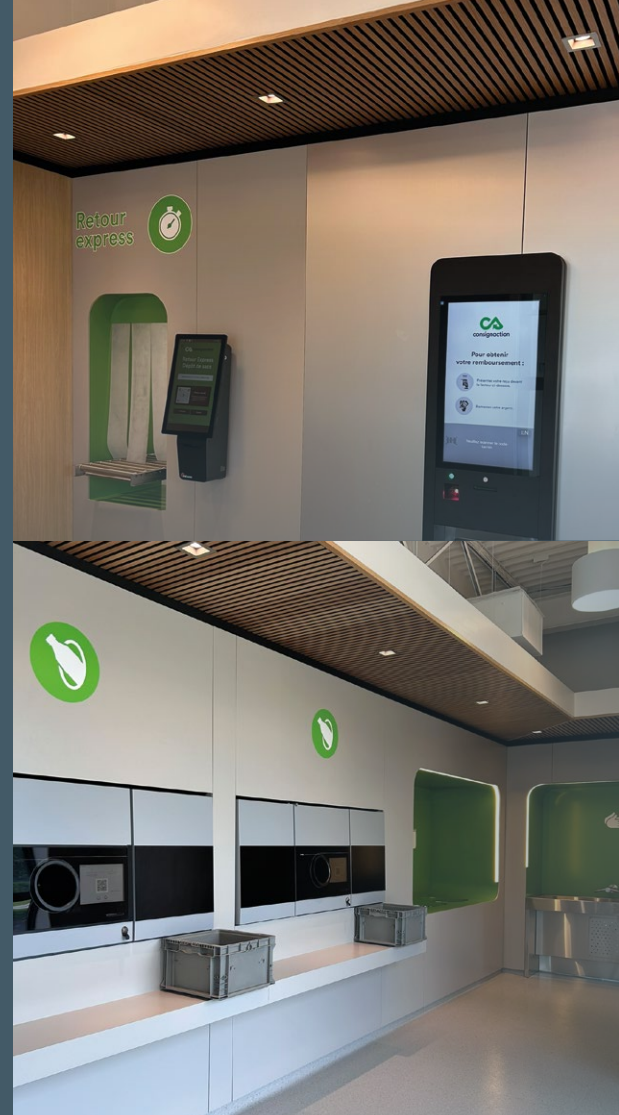
### Conditions d'utilisation

La personne qui souhaite louer le camion doit :

- être citoyenne de Lavaltrie ;
- détenir un permis de conduire valide de classe 5 ;
- être âgée de 21 ans et plus ;
- détenir une carte de crédit ;
- utiliser le camion uniquement pour se rendre aux deux écocentres.



**Il est interdit d'utiliser le camion en partage pour tirer une remorque.**



## **consignation**

Un tout nouveau lieu de retour Consignation a ouvert ses portes à Lavaltrie.

Situé au 11A, chemin de Lavaltrie, cet endroit permet aux citoyens de retourner leurs contenants de boissons consignés de façon rapide et efficace.

Deux services y sont offerts :

- le retour à l'unité, avec des récupératrices automatisées de nouvelle génération ;
- le retour express, permettant de déposer des sacs de contenants consignés, qui seront triés et comptabilisés dans les jours suivant le dépôt.

Les heures d'ouverture sont les suivantes :

- Dimanche, lundi, mardi, mercredi et samedi : 8 h à 18 h
- Jeudi et vendredi : 8 h à 19 h

Pour en savoir plus sur ce lieu et sur les contenants consignés, visitez le [consignation.ca](http://consignation.ca).



## PLUIES ABONDANTES : ADOPTONS LES BONS RÉFLEXES !

Lorsque de fortes pluies sont annoncées, quelques gestes simples peuvent faire une grande différence pour limiter l'accumulation d'eau dans le réseau d'égout municipal et prévenir les risques de refoulements et d'inondations.

### Réduisez votre consommation en eau potable :

- reportez votre lessive et l'utilisation du lave-vaisselle ;
- réduisez le temps sous la douche et la quantité d'eau mise dans le bain ;
- évitez le gaspillage d'eau en fermant le robinet lorsque vous vous brossez les dents ou lavez la vaisselle à la main.

### Assurez-vous que votre résidence est bien protégée contre les infiltrations d'eau et les refoulements :

- vérifiez le bon fonctionnement de vos clapets antiretours et de vos pompes submersibles (sump pump) ;
- nettoyez vos gouttières et assurez-vous que l'eau s'éloigne de la fondation de votre résidence ;
- utilisez une génératrice en cas de panne d'électricité pour maintenir votre pompe submersible en fonction.

### Quoi faire en cas d'inondation ?

Voici les étapes à suivre pour assurer votre sécurité et minimiser les dommages :

- coupez l'alimentation électrique principale, si cela peut être fait sans danger ;
- évacuez l'eau à l'aide de seaux ou d'une pompe ;
- documentez les dommages en prenant des photos et des vidéos ;
- contactez votre assureur pour déclarer la situation et amorcer les démarches nécessaires.

**En adoptant ces gestes préventifs, nous contribuons tous à protéger nos infrastructures et nos résidences.**

**Merci de votre collaboration !**

## INFO-COMPOST

Jusqu'à la fin du mois de novembre, la collecte du compost (bacs bruns et sacs en papier) a lieu chaque vendredi. Il n'y a aucune limite quant au nombre de bacs ou de sacs collectés.

À compter de décembre, la collecte se fera aux deux semaines, soit les vendredis 12 et 26 décembre 2025, et ainsi de suite pour toute la saison hivernale. La quantité permise demeure illimitée.

**Important !** Aucun sac de plastique, biodégradable ou compostable, n'est accepté dans la collecte du compost.

### Trucs pour faciliter le compostage lors de la saison du gel

- Badigeonner le contour du bac avec un corps gras comme de l'huile végétale ;
- Éviter de jeter des liquides dans le bac ;
- Tapisser le fond du bac avec du carton, du papier journal, des feuilles ou des copeaux de bois.

### Trois règles simples :

#### • Ça se mange

(ou c'est une partie de quelque chose qui se mange)

#### • C'est en papier ou en carton

(propre ou souillé, non ciré)

#### • C'est un résidu de jardin

(sauf les branches d'une longueur de plus de 30 cm et de 1 cm de diamètre.)

Les sacs de feuilles et de résidus de jardin sont ramassés lors de chaque collecte de compost. Seuls les sacs en papier sont acceptés dans cette collecte.





## COLLECTE DES ENCOMBRANTS 2025

### Qu'est-ce qu'une collecte des encombrants ?

Il s'agit d'une collecte lors de laquelle sont ramassés les gros rebuts qui n'entrent pas dans votre bac à ordures, tels que les appareils ménagers et le mobilier. Aucun bac ni sac supplémentaire n'est accepté lors de cette collecte.

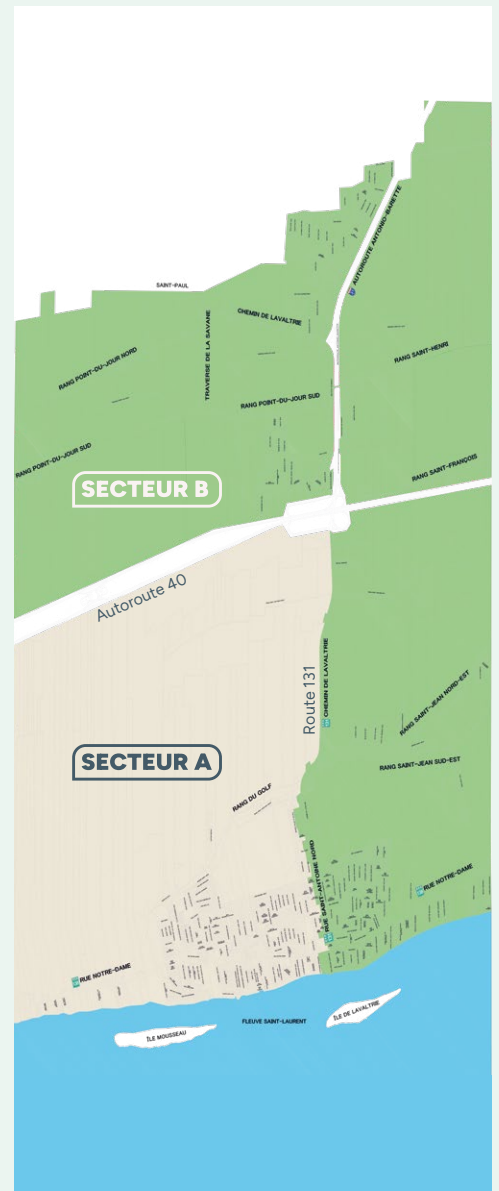
La collecte des encombrants se fait 5 fois par année pour chacun des secteurs. Les prochaines collectes sont les suivantes :

<b>SECTEUR A</b>	13 octobre	<b>SECTEUR B</b>	20 octobre
------------------	------------	------------------	------------

N.B. Seuls les gros rebuts qui n'entrent pas dans votre bac à ordures y seront collectés.



Consultez la liste complète des matières acceptées et refusées lors de la collecte des encombrants.



## CALENDRIER DES COLLECTES 2026

Le calendrier des collectes (ordures, récupération, compost et encombrants), produit par la MRC de D'Autray, sera livré par la poste sur tout le territoire de Lavaltrie en décembre prochain. La version électronique du calendrier 2026 sera également mise en ligne sur la page « Collectes » du site Internet de la Ville.

### Comment placer son bac ?

À partir de 18 h, la veille de la collecte, veuillez placer votre bac :

- en bordure de la rue;
- à l'intérieur de votre entrée;
- les roues et les poignées orientées vers votre demeure.

Ainsi, votre bac sera correctement positionné, ce qui évitera qu'il ne soit pas collecté.

Merci de votre collaboration !



## RÉCUPÉRATION DE CÈDRES

AVEC **ARBRESSENCE**

Jusqu'à la fin du mois d'octobre, la Ville de Lavaltrie confie à la compagnie Arbressence le mandat de récupérer les retailles et les petites branches de cèdre sur son territoire. Ainsi, une fois la coupe de vos cèdres effectuée, il suffit de remplir le formulaire de collecte en ligne, ou de composer le 450 454-7512, afin qu'Arbressence vienne chercher vos retailles, et ce, gratuitement et directement à votre domicile.

Les critères de collecte sont les suivants :

- Les retailles de cèdre doivent être placées en bordure de rue, au coin de votre entrée, en sacs ou en vrac ;
- Les matières pouvant être ramassées se résument à tout ce qui peut se couper avec un taille-haie :
  - Le feuillage doit être vert (100 % de feuillage pour un minimum de branchage).
  - Les branches feuillues doivent être d'environ 1 pouce de diamètre et de 3 pieds de longueur maximum.

À noter que les rabattages, les souches, les troncs et les branches dégarnies de feuillage ne sont pas acceptés.

Pour toute information supplémentaire ou pour réserver une collecte, rendez-vous au [arbressence.ca](http://arbressence.ca).

## PUNAISE DE L'ÉRABLE

La punaise de l'érable négondo, aussi appelée « punaise de l'érable », se retrouve principalement sur les érables négondo, mais elle peut aussi s'attaquer à d'autres érables, aux frênes, et à certains arbres fruitiers, tels que les cerisiers, les pruniers, les pêchers et les pommiers.

Les punaises de l'érable ne sont pas dangereuses : elles ne piquent pas, ne mordent pas et ne causent pas de dommages majeurs aux bâtiments. Elles représentent seulement une nuisance lorsqu'elles sont présentes en grand nombre.

Elles peuvent également être nuisibles pour les arbres en tachant leurs feuilles ou en endommageant leurs fruits. Elles peuvent également entacher les structures et les tissus.

### À quoi ressemble-t-elle ?

Elle mesure environ 12 millimètres et elle est de couleur brun foncé, presque noir. Le contour de ses ailes est rouge, tout comme les trois lignes que l'on peut observer sur son thorax.

### Quand est-elle présente ?

Les punaises de l'érable deviennent visibles dès le mois d'août, mais elles sont surtout nombreuses en septembre et en octobre. À l'automne, ces insectes se regroupent en grand nombre sur la face ensoleillée des maisons et cherchent à y entrer pour hiverner. Elles se réfugient également dans des endroits comme les piles de bois, les hangars et les cabanons.

### Comment prévenir leur intrusion ?

Il n'existe pas de traitement pour les éliminer. La meilleure solution reste donc la prévention :

- Colmatez les fissures autour des fenêtres, des portes et des sorties d'air ;
- Installez des moustiquaires bien ajustés et réparez ceux endommagés ;
- Posez un grillage sur les prises d'air ;
- Évitez les refuges en retirant les débris autour de la maison (feuilles, pierres, etc.).

Si les punaises de l'érable entrent malgré tout, utilisez un aspirateur portatif. Videz-le à l'extérieur ou scellez bien le sac pour éviter qu'elles ne s'échappent. Il est conseillé de ne pas les écraser puisqu'elles dégagent une odeur désagréable.

Pour en savoir plus à ce sujet, consultez la page « Punaise de l'érable négondo » du site Web du gouvernement du Canada.



# PORTAIL CITOYEN

[portail.lavaltrie.ca](http://portail.lavaltrie.ca)

Accédez à vos services municipaux en quelques clics!

- **Inscription au nouveau système d'alerte de masse Alerte Lavaltrie**  
Mesures spéciales en lien avec la sécurité publique, avis d'ébullition, travaux routiers, rappels divers, etc.
- **Demande de permis**  
Rénovation, construction, arrosage, coupe d'arbre, etc.
- **Demande de subventions**  
Pointe d'eau, borne électrique, plantation d'arbres, etc.
- **Dépôt d'une requête ou d'une plainte**  
Nid de poule, signalisation, etc.
- **Consultation de l'évaluation foncière de votre propriété et de votre compte de taxes municipales**
- **Participation aux sondages**
- **Inscription aux activités**  
Sportives, de loisirs et culturelles
- **Et plus encore!**

Accessible en tout temps, le Portail citoyen permet de simplifier le traitement des demandes et d'optimiser l'expérience citoyenne.

## INSCRIPTION

**Si vous possédez déjà un compte sur la plateforme Voilà**

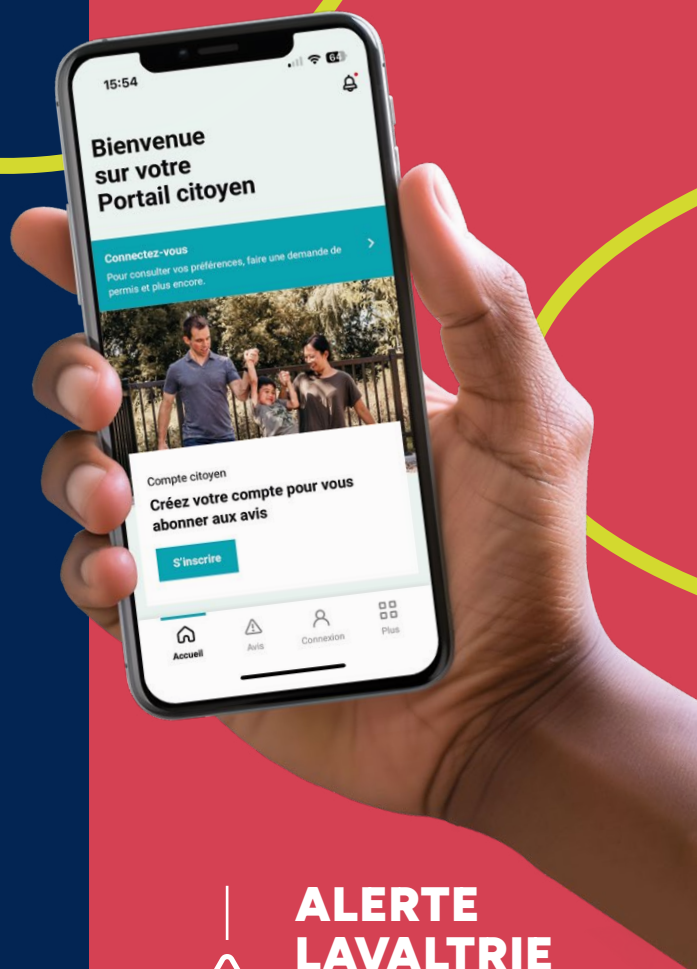
1. Cliquez sur « Connexion » et saisissez les informations demandées (courriel et mot de passe) que vous utilisez habituellement pour vous connecter à la plateforme Voilà.
2. Vous serez ensuite redirigé vers votre Portail citoyen et vous pourrez compléter la configuration de votre compte citoyen.

**Si vous ne possédez pas de compte sur la plateforme Voilà**

1. Cliquez sur « Inscrivez-vous », puis sur « Enregistrement » et saisissez les informations demandées (prénom, nom, courriel, et mot de passe) afin de créer votre identifiant.
2. Cliquez à nouveau sur « Enregistrement ».  
Vous serez ensuite redirigé vers votre Portail citoyen et vous pourrez compléter la configuration de votre compte citoyen.

## APPLICATION MOBILE

Téléchargez l'application mobile Portail Lavaltrie pour profiter des avantages de cet outil sur votre cellulaire ou sur votre tablette électronique. L'application est disponible dans l'App Store et sur Google Play.



## ALERTE LAVALTRIE

Système d'alerte  
de masse

Pour recevoir les messages importants de la Ville de Lavaltrie, vous devez vous inscrire au système d'alerte de masse Alerte Lavaltrie via votre Portail citoyen.

Une fois votre compte créé, il vous sera possible de modifier vos coordonnées et vos préférences en tout temps:

### Types d'alertes souhaités

Mesures spéciales en lien avec la sécurité publique, avis d'ébullition, travaux routiers, rappels divers, événements à venir, etc.

### Moyens de communication souhaités

Appel vocal, texto, courriel et/ou notification via l'application mobile Portail Lavaltrie.

### Vous n'avez pas d'adresse courriel pour vous y inscrire?

Veillez communiquer avec nous en composant le 450 586-2921, option 1, pour que nous procédions à votre inscription.